

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2007

### COMPTE RENDU

#### Approuvé le

L'an deux mille sept, le 10 octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, M. LECLERCQ, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, LEFEVRE, Mme CHAVY, MM. PROUTS, TACCON, ALLEMANY, MALVOISIN, Mmes DUCHENNE, LEQUELLENEC, DEKKER, PRUZINA, BARTHOT, M. LEBEGUE, MM. DECHERY, BONY et Mme BLAIS-PERRIN

Procurations : M. MONPERT à M. MAUBERT  
M. TRUFFET à Mme BARTHOT  
Mme LACROIX-COQUILLAUD à M. LEBEGUE  
Mme HIRSCH-ROBINSON à Mme CHAVY

Absents : M LUDWIG

En exercice : 28  
Présents : 23  
Votants : 27

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Avant d'étudier l'ordre du jour Madame le Maire fait part du décès de Monsieur DOYEN, ancien premier adjoint de la Ville, dont les funérailles ont eu lieu aujourd'hui même. Madame le Maire évoque la cordialité et la sympathie de Monsieur DOYEN. Elle tient enfin à citer en exemple M. Adnot qui a quotidiennement et amicalement soutenu Monsieur DOYEN.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur DOYEN.

Madame le Maire explique qu'il va être proposé à Madame TRUFANDIER, suivante sur la liste, de le remplacer.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance. Mme BARTHOT vote contre.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 septembre 2007**

Madame BLAIS-PERRIN fait remarquer que son intervention sur le rapport de la CLECT n'a pas été pris en compte. Ainsi, il convient de rajouter au précédent compte rendu le passage suivant :

« Elle s'étonne du non respect des procédures comptables et de délibération, mentionnées par Monsieur le PREFET dans son courrier.

Ce ne sont pas de simples jeux d'écritures ni des "lourdeurs administratives" mais bien une confusion dans les postes comptables à tenir et en conséquence dans la nature même de ces postes. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. »

Madame Barthot fait remarquer qu'au point 2 il a été écrit « restauration » à la place de « transport ».

Le compte-rendu est approuvé.

**Contre** : 0 voix

**Abstention** : 1 voix (Mme BARTHOT)

**Pour** : 26 voix

## 1/ AVIS SUR LE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE LA ROCHETTE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de la Rochette a arrêté son projet de PLU. Dans le cadre de la consultation des communes limitrophes, la Ville de Bois le Roi a la possibilité de remettre un avis sur ce projet avant le 23 octobre 2007. Comme il a été dit en information lors du conseil du 12 septembre, ce projet est actuellement consultable en mairie.

Madame le Maire regrette que ce PLU ne protège pas les bords de Seine de la même façon qu'à Bois le Roi. Madame le Maire propose que l'avis émis par le Conseil Municipal prenne en compte cette remarque.

Monsieur LEBEGUE demande en quelle zone sont classées les rives de Seine à La Rochette.

Monsieur NIVERT répond qu'elles sont classées en zone U, urbanisable alors qu'à Bois le Roi elles sont en N, espace naturel protégé.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur le PLU de la Rochette avec une réserve sur le classement des berges de Seine. .

## 2/ REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES ABANDONNEES PAR LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de reprendre des concessions perpétuelles laissées à l'abandon. Après 3 ans et 3 mois de procédure, les services ont dénombré 150 concessions perpétuelles non entretenues et non remises en état dans ce cas et une quarantaine de concessions abandonnée mais considérées comme patrimoniales (artistes, maires, curés, donateurs, morts pour la France.) et qui seront entretenues par la Commune.

Un procès verbal d'abandon a été dressé le 21 juillet 2007 établissant les concessions ayant conservé l'état d'abandon après publicité.

Après rassemblement des restes des personnes inhumées dans ces concessions vers un ossuaire prévu à cet effet, et remise en état des emplacements, les 150 places seront disponibles pour accueillir de nouvelles inhumations.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions en état d'abandon suivantes :

<i>Identification</i>	<i>Numéro de concession</i>	<i>Identification</i>	<i>Numéro de concession</i>
1 / ANCIOT	722	76 / JOUBIER	373
2 / ANDRIEUX DURIEUX	28	77 / JUIN	926
3 / BAKOUNINE	259	78 / KROUCH	710
4 / BAUDRAND	732	79 / LA BAUME	518
5 / BEGAUT	80	80 / LAFOSSE	513
6 / BEGAUT	68	81 / LALLEMENT	920 BIS
7 / BELSER GLASER	229	82 / LAMY	727
8 / BERNARD	599	83 / LAPIERRE AUSSAVIS	250
9 / BERNET	252	84 / LE CLERC DEFAUT	381
10 / BETOURNE	349	85 / LECUYER	512
11 / BIBARD	393	86 / LEFEVRE	32
12 / BIECHELE	721	87 / LEFEVRE	388
13 / BIERRY	400	88 / LEJARRE	225
14 / BIGAREAU	46	89 / LELEU	69
15 / BLOQUET	357	90 / LENEVEU	421
16 / BONNEVILLE	70	91 / LERICHE	942
17 / BORDAS	551	92 / LESUEUR	743
18 / BOURGEOIS	207	93 / LORET	517
19 / BOYER	263	94 / LOUIS	79
20 / BOYER VARLY	204	95 / LUCAS	258
21 / BRAGNY	702	96 / LUIGGI	71

22 /	BROSSIER GILLET	240	97 /	MADINA	597
23 /	BROUAZIN	701	98 /	MAILLET DAVIOT	260
24 /	BRUNEL	770	99 /	MALZAMET	61
25 /	BRUNEL	295	100 /	MARZET	601
26 /	CARRERE	62	101 /	MAYAUD	709
27 /	CARSAULT	41	102 /	MOREAU	781
28 /	CHACHIGNON	220	103 /	MORIN TAUPIN	247
29 /	CHACHIGNON	719	104 /	MOTE	725
30 /	CHARBONNIER	255	105 /	MOTHE	726
31 /	CHAUSSAT	1082	106 /	MUZARD	265
32 /	CHECH GUIOT	60	107 /	MUZARD DELAVOYE	254
33 /	COCAULT	745	108 /	NICOD	205
34 /	CORBIN	418	109 /	NIEL	638
35 /	COSTIL LEBOEUF	8	110 /	PAULY	532
36 /	DANTIER	502	111 /	PAUPRY	209
37 /	DARDARE	730	112 /	PELLETIER	713
38 /	DAUTREVILLE	497	113 /	PETIT BORIE	485
39 /	DAYER	25	114 /	PICARD	628
40 /	DAYRE	212	115 /	PIMPERNEL	29
41 /	DESHAYES	425	116 /	PITRE	44
42 /	DESSERTAUX	409	117 /	PLARD	38
43 /	DOSSE HARDOUIN	543	118 /	POCHON	733
44 /	DUBERNAIS	226	119 /	POINCET	736
45 /	DUBOIS GIBAUD	684	120 /	POINTRENEAUD	251
46 /	DUMONT	783	121 /	PRETOT	538
47 /	DUMONT/ROZE	64	122 /	PREVOST	504
48 /	DURAND	465	123 /	RAMOND	402
49 /	DUCHATEAU	415	124 /	RECOPE	332
50 /	DUSAUNOY	967	125 /	RENAUD	9
51 /	DUSSAULE	401	126 /	REY	195
52 /	DUTEIL	37	127 /	ROULLE VANDER	18
53 /	FADIN PAULMIER	16	128 /	SALMON SERDIN	416
54 /	FAUVELET LECUYER	228	129 /	SAUGERAS	45
55 /	FERRY	729	130 /	SEIFERT	190
56 /	FLANDRIN	801	131 /	SERRIER-BARDIN	48
57 /	FOIGNE	734	132 /	SOUDY	197
58 /	FOURNIER SAINT MAUR	331	133 /	SOUPE	508
59 /	FOURNIER SAINT MAUR	333	134 /	STEGER	353
60 /	GAUTRON	654	135 /	STEGER	354
61 /	GAVY MANTEL	473	136 /	STEINER SOUPE	490
62 /	GENEST	737	137 /	SUBERT BOUCLEY	227
63 /	GONIN	371	138 /	TEMOIN	6
64 /	GONIN MONDIN	533	139 /	TISSEAU	477
65 /	GRAFFET	540	140 /	TISSIER	40
66 /	GUESPIN PERRIER	414	141 /	TOUCHARD	484
67 /	GUILEMIN MOREAU	487	142 /	TROTTARD	779
68 /	GUILLIN	720	143 /	VAILLANT	875
69 /	GUILLOBEY COTE	888	144 /	VALLIER	336
70 /	GUILLOBEY COTE	887	145 /	VALORY ROUSSELLE	233
71 /	GUIOT CHAMPIGOT	72	146 /	VARLY COQUEMENT	272
72 /	GUITTON	345	147 /	VASSE	81
73 /	HERBIN	879	148 /	VERGER	382
74 /	JAMME	243	149 /	VITU	222
75 /	JAUNEAU	598	150 /	VUILLERMET	501

Monsieur LEBEGUE demande si les concessions perpétuelles existent encore ? Madame le Maire répond qu'il n'est maintenant plus possible de concéder un emplacement à perpétuité, mais que les concessions perpétuelles données en leur temps et encore entretenues par les familles ne sont pas remises en cause.

Monsieur BONY demande les détails de la procédure. Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une procédure longue et rigoureuse, entamée il y a plus de 3 ans par les services. Les familles possédant des concessions qui semblaient à l'abandon ont été contactées par courrier. Un affichage a été fait pendant 3 ans à l'entrée du cimetière et sur chacune des tombes concernées.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à reprendre les concessions perpétuelles énumérées ci-dessus et laissées à l'abandon.

### **3/ MODIFICATION DE LA DATE DE DEPART DE LA CLASSE DE DECOUVERTE**

Madame le Maire rappelle que le 4 juillet 2007, le Conseil Municipal a, par délibération, donné son accord à la participation financière de la commune à hauteur de 50 % à une classe découverte pour 2 classes de CM2.

Ce séjour devait initialement se dérouler du 18 au 26 octobre, mais en raison d'une erreur du prestataire, il a dû être reporté du 6 au 14 décembre 2007.

Le séjour se déroulera bien à Saint Sauve d'Auvergne comme initialement prévu et regroupera 66 élèves au lieu de 65.

Le coût par enfant reste identique à ce qui était initialement prévu, soit 581 €. Le coût total du séjour est de 38 346.00 € dont 19 328.07 € pris en charge par la commune.

Le séjour est toujours éligible à une subvention du Conseil Général.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver, les nouvelles dates du séjour, le nouveau montant de la participation de la commune et de l'autoriser à modifier les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les nouvelles dates du séjour, le nouveau montant de la participation de la commune et l'autorise à modifier les demandes de subvention.

#### **4/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame le Maire explique que les effectifs du centre de loisirs sont en nette augmentation. Pour ce qui concerne le pré et le post scolaire, les effectifs quotidiens atteignent, voire dépassent les 100 enfants de façon systématique.

Il y a actuellement, 9 animateurs et un directeur qui travaillent au centre de loisirs. Dans ces conditions il n'est pas possible de garantir le ratio d'un animateur pour 10 enfants qui est l'objectif affiché par la municipalité.

C'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Madame le Maire explique que l'incidence de ce poste pour la commune est de l'ordre de 20 000 € par an. Ce poste a été présenté et validé lors de la Commission Technique Paritaire.

Madame BARTHOT demande s'il s'agit d'un poste définitif. Madame le Maire répond par l'affirmative dans la mesure où les effectifs demeurent à ce niveau. La tendance va dans le sens d'une augmentation des effectifs. C'est pourquoi il est justifié de créer un poste de titulaire.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce poste nécessaire à la bonne marche de ce service public.

Le conseil municipal, décide de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.

**Contre** : 0 voix

**Abstention** : 4 voix (Mmes BATHOT, LACROIX-COQUILLAUD, MM. LEBEGUE, TRUFFET)

**Pour** : 23 voix

#### **5/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame le Maire explique que les agents en charge de l'entretien de bâtiments municipaux et plus spécialement des écoles sont, de plus en plus souvent, amenés à effectuer des tâches d'encadrement auprès des enfants (accompagnement aux cars, temps de midi...). Ces tâches représentent plus de 80 heures de travail par semaine qui sont réalisées au prix de multiples aménagements de plannings. Ces tâches sont effectuées avec professionnalisme par les agents qui ont suivi des formations adéquates.

Il convient d'améliorer l'organisation du service en créant un poste à temps complet.

C'est pourquoi il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce poste.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de la création d'un poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> Classe.

#### **6/ CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR**

Madame le Maire explique qu'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe a été inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2007. Cet agent assure actuellement des fonctions en adéquation avec un emploi de catégorie B.

Il est proposé de créer un poste de rédacteur afin de nommer cet agent, étant entendu que le poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe sera détruit ultérieurement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce poste.

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, la création d'un poste de rédacteur.

## 7/ PROTOCOLE TRANSACTIONNEL EN VUE DE CLORE UN CONTENTIEUX PERSONNEL

Madame le Maire rappelle qu'une longue procédure judiciaire a contraint la Ville à verser à Madame Gitlaw des indemnités dans le cadre d'une éviction illégale datant de 1985. La Ville s'est bien entendu soumise à cette décision de justice et a versé à Madame Gitlaw la somme réclamée. Cependant cette somme ne prenait malheureusement pas en compte l'ensemble des droits à pension de cette dame. C'est pourquoi, afin d'éviter une nouvelle procédure judiciaire, les deux parties ont décidé de passer une transaction par laquelle la ville s'engage à verser à Madame Gitlaw la somme de 900 € pour solde de tout compte.

Considérant l'intérêt de cette transaction pour la Ville, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le protocole formalisant la transaction.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à signer ce protocole transactionnel.

## 8/ AVENANT N°1 AU LOT 1 DES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA GARE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, suite à un appel d'offres, a attribué le 25 avril 2007 le lot n°1 - VRD des travaux d'aménagement de la place de la Gare de Bois le Roi à l'entreprise Goulard TP pour un montant de 561 641,76 € HT soit 671 723,54 € TTC.

Afin d'avoir une homogénéité dans l'aspect de la Place, il était nécessaire de reprendre la portion de voirie comprise entre la Place de la Gare et l'entrée du parking SNCF. Ces travaux supplémentaires comprennent la réfection de l'enrobé ainsi que le changement d'un certain nombre de regards. Ces travaux supplémentaires engendrent de fait une plus-value de 30 905, 20 € TTC pour ce lot.

Il convient donc d'adopter un avenant afin de permettre la réalisation de ces travaux.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour pouvoir signer cet avenant.

Monsieur DECHERY demande pourquoi ces travaux n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du marché. Madame le Maire répond qu'à l'époque il y avait un problème de coordination avec le Syndicat d'Assainissement.

Monsieur LEBEGUE relève qu'en général les avenants sont plus chers que les prix du marché. Monsieur NIVERT lui répond que dans le cas présent ce sont les prix du marché qui sont appliqués.

Monsieur LEBEGUE s'abstient car il n'a pas approuvé le projet initial.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant.

**Contre** : 0

**Abstention** : 4 (Mmes BARTHOT, LACROIX-COQUILLAUD, MM LEBEGUE, TRUFFET)

**Pour** : 23

## 9/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N° 3

Monsieur LEFEVRE présente cette DM n°3, établie pour prendre en compte l'avenant évoqué au point précédent. Ainsi il propose la modification suivante :

DESIGNATION	Pour mémoire BP+DM	RECETTES	DM n°3		
			DEPENSES	RECETTES	TOTAL BP + DM
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Art. 020 - Dépenses imprévues	299 439,42		-31 000,00		268 439,42
Art. 2315 - Immo en cours	1 203 208,69		31 000,00		1 234 208,69
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>		

Le Conseil Municipal, approuve cette décision modificative du budget communal.

**Contre** : 0

**Abstention** : 4 (Mmes BARTHOT, LACROIX-COQUILLAUD, MM LEBEGUE, TRUFFET)

**Pour** : 23

## **10/ Acquisition des parcelles B 2840 et B 2843**

Madame le Maire explique qu'à l'occasion de la vente du terrain sis au 19 rue de la Terre des Roches il apparaît que 2 parcelles B 2840 pour 156 m<sup>2</sup> et B 2843 pour 54m<sup>2</sup> sont situées sur le territoire communal bien qu'étant toujours propriété des particuliers. Les clôtures se trouvent depuis de nombreuses années déjà placées à l'alignement demandé.

Il serait souhaitable de faire concorder les actes notariés permettant cette vente et la régularisation de cette situation.

Madame le Maire demande au Conseil d'accepter cette régularisation pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, d'autoriser Madame le Maire à acquérir ces deux parcelles.

## **11/ AFFAIRES DIVERSES**

Madame BLAIS-PERRIN demande de porter à l'ordre du jour le vote d'une motion au sujet de l'éventuelle fermeture du Château de Brolles. Madame le Maire ajoute qu'elle avait également l'intention d'en parler puisqu'elle a reçu aujourd'hui copie d'un courrier du Conseil Régional destiné à l'Agence Régionale Hospitalière reprenant les arguments déjà développés par le Conseil Municipal. Madame le Maire précise que cela est dans la continuité des interventions qu'elle a pu faire auprès des différents élus de la circonscription.

Madame le Maire, demande donc au Conseil Municipal, afin de montrer son attachement au Château de Brolles de bien vouloir délibérer sur la motion suivante :

- Sachant la qualité des soins et de l'enseignement, dispensés aux enfants en situation d'handicap, qui sont suivis à la Maison d'Enfant de Brolles,
- Sachant que les équipes formées sont particulièrement compétentes et que la majeure partie du personnel habite sur place ou dans les communes voisines,
- Sachant la situation géographique de la commune qui favorise l'accueil d'établissements « santé » et que la Maison de Brolles emploie à elle seule environ 100 personnes,
- Sachant les démarches engagées tant par le personnel de Brolles que par le maire, et sachant que le Conseil Général et la Région sont prêts à réfléchir à un projet sur ce centre,
- Le Conseil Municipal de Bois le Roi exprime son soutien au maintien du site de soins et d'enseignement à Brolles, et souhaite que la commune soit associée aux réflexions en cours.

Le Conseil Municipal **à l'unanimité** soutient cette motion

## **INFORMATIONS**

### *Equipements concertés*

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CLSH : Le couvreur continue d'accumuler retards et reprises du travail mal effectué. L'ouverture devrait pouvoir se faire début 2008.

REHABILITATION DU SITE METRA, SALLES DU CLOS SAINT PERE : Travaux en cours.

STADE LANGENARGEN : Sol du gymnase du 29 octobre au 9 novembre. La fresque sera inaugurée officiellement samedi 13 octobre avec M.Rolf Müller, maire de Langenargen à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire.

ESPACE CULTUREL : Subvention DRAC obtenue, montant en attente. PC déposé début août. Réunion publique le 15 septembre.

ABATTAGES ET PLANTATIONS : tilleuls dans la cour et devant l'église, arbres « forestiers » (chênes, hêtres, frênes, ormes ...) au Clos Saint Père et au stade des Foucherolles, remplacement des arbres abattus aux Viarons (chêne et hêtre). Plusieurs chênes « pleurent », il s'agit de sujets malades qui devront être abattus (Viarons, impasse de Barbeau)

### *Voirie, circulation*

#### **La commune :**

Contrat Triennal de Voirie, DCE en cours pour la rue de France, Vivier.

PLACE DE LA GARE : Bon déroulement des travaux. Enfouissement terminé. Délais tenus. Les fosses de plantations des 19 alisiers (groupes de 2 ou 3) sont maintenant bien visibles laissées libres par le pavage.

Trottoirs Galliéni : changement des branchements en plomb terminés. Le revêtement sera fait début 2008 pour mieux coordonner les travaux de la chaussée et des trottoirs.

Allée de Barbeau : aménagement en octobre dans le cadre des « voies de dessertes de collège »

ECOMOBILITE : Les aménagements 2007 pour le 1000 pattes seront complétés par une voie piétonne rue du Clos de la Cure. Après le prix du Développement Durable par le Conseil Général, le 1000 Pattes sera à l'honneur le 11 octobre au titre de la sécurité routière, **sélectionné par l'Association des Maires de France (AMF)**.

Elus, services, associations et bénévoles, enseignants et les enfants ont été encouragés à continuer, à élargir afin de promouvoir les actions déjà faites et celles à venir dans la démarche de l'Agenda 21 de Bois le Roi. Nous comptons sur la mobilisation de chacun!

#### **Et le SIA :**

Reprise des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées avenue Foch, entre le Lavoir et la rue de la Chapelle.

#### **Et le Département :**

RD 138 : Depuis lundi 8/10/07, trois semaines de travaux avec fermeture du carrefour de la Croix de Toulouse à la Croix de Vitry, puis encore 3 semaines du Pavé de la Cave à la Croix de Toulouse. Mais le tourne à gauche rue de la République n'est pas encore programmé. Un courrier sera à nouveau envoyé.

Le Département a inscrit nos demandes concernant les RD 137, 116 et 115E sur le programme 2008 : aménagements avant agglomération entrée avenue Joffre, revêtement de la chaussée avenue Galliéni entre gare et rue Pasteur, avenue Paul Doumer ?

Aménagement du carrefour de la Croix de Toulouse : abattage et replantation des tilleuls pour mieux valoriser l'obélisque, maintien des stationnements et des bancs. Recherche d'autres lieux d'arrêt pour les convois exceptionnels.

*En bref,*

#### **URBANISME**

PLU : Le rapport de l'enquête publique nous a été remis. Le sujet sera à l'ordre du jour à un prochain conseil.

Gens du voyage : Nous restons en attente d'un contact avec les services de la DDE de Seine et Marne sur les possibilités d'installation de cette aire d'accueil pour les gens du voyage.

SDRIF : Dossier complet en Mairie ou sur le web [www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique](http://www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique) à consulter. L'enquête publique se déroulera du 15/10/07 au 08/12/07. L'enquêteur sera en Mairie le 15/10/07 et le 7/11/07. Le conseil aura à donner un avis au prochain Conseil.

#### **Agenda**

En salle les œuvres primées de la journée des peintres du 30/09/07.

Jeudi 18 h accueil de nos amis allemands en Mairie, samedi 13 octobre inauguration de la fresque en présence des écoles et soirée de gala du Jumelage

**Prochain conseil :. Le 28 novembre 2007 (sous réserve de modification)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21h35.**